

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 10 mars 2015

- Présidente :** DIEPERINK Jacqueline.
- Excusés :** BORGEAUD Bernard, DECOTIGNIE Emma, GYGAX Frédéric, LEITER Tristan, LYON Olivier, MBASSI NOUNKE Monique, PECOUD Anne.
- Absents :** BAUDAT Paul-Edouard, RITTER Jean.

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications de la Présidente.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Rodolphe Maeusli pour l'Entente, en remplacement de M. Jean-Luc Aebischer, démissionnaire.
- 6) Assermentation de M. Jean-Marc Bressan pour le PSIG, en remplacement de M. Maxime Eberlein, démissionnaire.
- 7) Préavis 50/2015 « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique ».
- 8) Préavis 51/2015 « Demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville ».
- 9) Préavis 52/2015 « Demande de crédit pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville ».
- 10) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, rend hommage à M. Jean-Pierre Lambercy décédé le 2 février 2015. M. Jean-Pierre Lambercy était membre du Conseil depuis 1985 et il s'est toujours beaucoup investi pour la Commune. L'assemblée observe une minute de silence.

La Présidente annonce la naissance de Aédan, fils de Mme Naïcha Kähr.

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec une abstention.

1) Adoption de l'ordre du jour

La Présidente propose de procéder aux assermentations prévues aux points 5 et 6 en une seule fois. Aucune objection à cette manière de procéder n'est formulée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications de la Présidente

Le 8 mars dernier les membres du bureau ont procédé au dépouillement des votations ; la participation pour la commune était de 46 % et les deux objets soumis en votation ont été rejetés.

Le bureau a également dû nommer deux commissions pour traiter le préavis « nouveau règlement du Conseil communal » ainsi que le préavis « réponse au postulat de M. Emile Joyet - Garantir une sécurité adaptée aux enfants scolarisés au centre du village ».

La Présidente a assisté au début de février à une présentation du projet Malley-Centre. Elle a également été invitée à une rencontre de la CARI avec M. Jacques Baudet, Président du SDNL ; une information sera faite dans ce sens par la Commission aux affaires régionales sous le point « informations régionales ».

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, annonce que M. Maxime Eberlein a quitté la commune depuis le mois de septembre 2014 sans toutefois démissionner du Conseil communal. Les tentatives pour tenter de le contacter sont restées vaines. La Présidente le considère comme démissionnaire, ceci conformément à l'article 4 du Règlement du Conseil communal¹, et son remplaçant a déjà été désigné.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, informe la Municipalité que plusieurs conseillers estiment que la date de la première réunion d'une commission n'est pas communiquée suffisamment tôt, ce qui pose des problèmes d'organisation pour pouvoir se libérer. Elle demande donc à la Municipalité de tenter d'anticiper l'annonce de la date de la première rencontre, ceci conformément à l'article 61 du Règlement du Conseil communal².

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, signale que l'apprenti qui avait débuté sa formation en août 2014 a décidé de cesser sa formation, considérant que la profession d'employé de commerce n'était pas la voie qu'il souhaitait suivre. La Municipalité est donc à la recherche d'un nouvel apprenti pour la rentrée d'août 2015.

M. Louis Savary, Syndic, indique que dans le cadre du recours déposé par l'Office fédéral du développement territorial auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) contre l'adoption du PPA du Châtelard, les réponses ont été envoyées par le Service cantonal du développement territorial (SDT) le 16 décembre et par l'avocat de la Municipalité le 12 janvier. Le dossier est actuellement en main du juge.

M. Louis Savary, Syndic, informe l'assemblée que le projet d'implantation à la place de la gare d'un grand magasin a été abandonné pour des raisons de rentabilité ; le propriétaire et le promoteur vont dorénavant se concentrer sur la rénovation de l'Hôtel restaurant de la Gare.

Du 23 au 25 mai 2015 aura lieu à Aubignan la fête des trente ans du jumelage. La signature du jumelage en 1985 avait fait l'objet de deux très grandes fêtes avec une forte participation de la Municipalité, du Conseil communal, des sociétés locales et de la population de Cheseaux. Depuis, la participation aux événements organisés dans le cadre de ce jumelage s'est affaiblie. C'est pourquoi M. Louis Savary, Syndic, incite les membres du conseil à faire revivre ces idéaux de contact et d'amitié avec nos amis d'Aubignan lors des rencontres de jumelage. La rencontre de retour aura lieu à Cheseaux en 2016 et sera couplée avec l'inauguration du Centre du village.

¹ S'ils perdent la qualité d'électeurs dans la commune, les conseillers sont réputés démissionnaires.

² Dans les plus brefs délais, le premier membre d'une commission fixe la date de la 1^{ère} séance, d'entente avec le municipal concerné. Il communique cette date au secrétaire qui convoque les membres, aux moins dix jours à l'avance, cas spéciaux réservés.

M. Louis Savary, Syndic, signale qu'au 31 décembre 2014 la Commune comptait 4'080 habitants, soit une augmentation de 1.5 %, et 23 % d'étrangers.

M. Serge Sandoz, Municipal, annonce que le début de travaux pour le skatepark est prévu pour le 16 mars prochain, avec une inauguration prévue au début du mois de juillet 2015.

M. Serge Sandoz, Municipal, annonce également le début des travaux du centre du village pour le 23 mars 2015; un document d'information sera distribué aux habitants dans le courant de la semaine prochaine.

M. Serge Sandoz, Municipal, demande à l'assemblée de réserver la date du 27 mai 2015, date à laquelle Lausanne région organisera une rencontre sur les quatre piliers au niveau des dépendances ; Mme Ruth Dreyfus et M. Pierre-Yves Maillard seront présents. Cela se déroulera sur une demi-journée avec des ateliers. Cette rencontre sera ouverte aux Municipalités, mais également aux membres des conseils.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, indique que dans le cadre des demandes d'aide au démarrage pour la garderie et l'UAPE, la Municipalité avait décidé, malgré les réticences de la Confédération, de déposer une demande d'aide, ceci avec le soutien de la personne en charge du dossier, Mme Nuria Goritte, Conseillère d'Etat. Depuis un crédit supplémentaire a été voté aux chambres. En janvier 2015, la décision est parvenue à la Commune octroyant une aide supplémentaire : une aide au démarrage pour 24 places supplémentaires pour deux ans pour la garderie, 12 places supplémentaires pour l'UAPE pour trois ans ; ainsi que pour l'augmentation des horaires pour les écoliers. Un décompte final sera établi à la fin de l'année.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, rappelle que deux locaux du centre de vie enfantine devaient être occupés par des classes. C'est toujours le cas pour le local du rez-de-chaussée, mais l'établissement de la Chamberonne n'aura plus besoin de salle de classe pour la rentrée 2015. La Municipalité a donc décidé d'affecter ce local à l'accueil parascolaire ; ce qui permettra la création de 12 places soit 48 places au total.

4) Informations régionales

M. Raphaël Bugnon, Président de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI), informe que les membres de la commission ont rencontré en mars dernier M. Jacques Baudet, Président du SDNL. Pour mémoire il est bon de rappeler ce qui a été fait pour notre commune dans le cadre de cette organisation, notamment les voies de communications et les plans de Vernand. Il a été demandé à la CARI de communiquer régulièrement aux membres du Conseil l'état des dossiers du SDNL. M. Raphaël Bugnon s'engage à respecter ce point. L'assemblée générale du SDNL aura lieu mercredi 11 mars 2015 à 20 :00.

M. Raphaël Bugnon rappelle que dans le cadre de la CARI une visite de la STEP de Vidy est prévue le 17 mars prochain. Le but de cette visite est de comprendre les enjeux pour l'avenir de la STEP au vu des changements de la loi ; la STEP est en phase de devoir changer de manière importante, d'où de gros travaux ; la commune de Cheseaux est concernée en tant qu'utilisatrice.

5) Assermentation de M. Rodolphe Maeusli pour l'Entente, en remplacement de M. Jean-Luc Aebischer, démissionnaire

M. Rodolphe Maeusli, est âgé de 19 ans, depuis autant d'années à Cheseaux, gymnasien ; il s'intéresse à la politique depuis plusieurs années malgré son jeune âge.

6) Assermentation de M. Jean-Marc Bressan pour le PSIG, en remplacement de M. Maxime Eberlein, démissionnaire

M. Jean-Marc Bressan habite à Cheseaux depuis 2 ½ ans ; il travaille au CHUV comme chef du système d'information.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, procède à l'assermentation de MM. Rodolphe Maeusli et Jean-Marc Bressan.

7) Préavis 50/2015 « Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique »

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Emile Joyet fait lecture des conclusions du rapport lesquelles proposent d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 106'000. —TTC pour l'acquisition et l'installation d'un module externe provisoire au collège Derrière-la-Ville pour accueillir la salle de musique, d'amortir cet investissement en cinq ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est ouvert.

La parole n'étant pas demandée, Mme Jacqueline Dieperink passe au vote.

- **Le préavis 50/2015 est accepté à la majorité moins une abstention.**

8) **Préavis 51/2015 « Demande de crédit pour l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville »**

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Gianni Arico fait lecture des conclusions du rapport lesquelles proposent d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 98'600.—TTC destiné à l'aménagement d'un terrain de beach-volley sur le site de l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville, amortissable en dix ans et de décharger la commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est ouvert.

M. Emile Joyet relève que les trois parcelles sont collées les unes aux autres, pour y remédier il propose d'amender le préavis de la commission dans le but d'améliorer l'arrangement, la conformité des différents jeux et de créer suffisamment d'espaces engazonnés entre ceux-ci, il demande une augmentation financière que la Municipalité devra utiliser dans la mesure qui sera nécessaire. L'amendement proposé est le suivant : « *En accordant à la Municipalité une augmentation financière de 8 %, soit de Fr. 7'888. --. Le coût total de l'opération est fixé au maximum à Fr. 106'488. --* ».

M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale que la Municipalité a pris les devants. Un plan va être distribué avec les modifications proposées par l'amendement. La plus-value est estimée à 5'750. -- .

M. Etienne Fleury remercie la Municipalité pour sa clairvoyance et sa créativité.

Mme Viviane Jomini constate que le préavis indique certaines conditions d'utilisation mais de manière très imprécise ; la Municipalité explique en effet qu'elle veut ouvrir le terrain au public selon des modalités restant à définir. Mme Viviane Jomini estime nécessaire que ces modalités soient définies avant la réalisation et la mise en service du terrain. C'est dans ce sens qu'elle dépose un amendement qui propose : « *de charger la Municipalité d'adopter un règlement d'utilisation du terrain de beach-volley, avant la mise en service de celui-ci, qui garantisse l'accès du public et une utilisation ordonnée des installations, notamment en matière de propreté* ». Mme Viviane Jomini précise qu'il suffirait que ce règlement municipal soit communiqué au Conseil communal pour information, sans qu'il soit nécessaire de l'adopter formellement.

Mme Viviane Jomini précise que pour justifier le fait qu'il soit exigé que la Municipalité fixe clairement et en temps utiles les modalités d'utilisation, elle relève les questions suivantes : qui se charge de l'entretien, à quelle fréquence, combien cela coûtera ? Est-ce qu'il y aura possibilité de réserver le terrain, est-ce qu'une joyeuse petite bande de jeunes aura le droit de s'y installer ou le terrain sera-t-il seulement réservé à la pratique du sport ? Le sable devra-t-il être filtré pour éviter qu'il y ait des briques de verre ? Mme Viviane Jomini insiste sur le fait que son intervention est faite dans le but de garantir une utilisation de cette installation par le public, et non seulement pour un club et les maîtres de gym.

Mme Christiane Rihs souhaiterait avoir plus de renseignements concernant la bâche.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, signale qu'un règlement est prévu et il sera finalisé avant la mise en service de la place. Pour ce qui est de son entretien, la voirie en aura la charge. L'école et le club de volley sont prioritaires sur base de réservation, en dehors de ces moments l'utilisation restera libre. En ce qui concerne la bâche, il s'agit d'une bâche coulissante par système de chaines, que l'utilisateur pourra ouvrir avant utilisation et refermer ensuite; la bâche ne sera pas cadenassée.

La Présidente passe au vote concernant les amendements.

- **L'amendement de M Emile Joyet est accepté à la majorité avec 2 avis contraires et 6 abstentions.**
- **L'amendement de Mme Viviane Jomini est accepté à la majorité avec 3 avis contraires et 4 abstentions.**

La Présidente passe au vote concernant le préavis.

- **Le préavis amendé 51/2015 est accepté à la majorité avec deux abstentions.**

9) **Préavis 52/2015 « Demande de crédit pour la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville »**

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Philippe Margot fait lecture des conclusions du rapport lesquelles proposent d'accorder à la Municipalité un crédit de Frs. 313'500.—TTC destiné à la réfection des aménagements sportifs à l'usage principal des écoles dans l'espace public et sportif de Derrière-la-Ville, d'autoriser l'exécutif à amortir cet investissement sur une durée de 20 ans, d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission pour son mandat.

Mme Jacqueline Dieperink, Présidente, demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport lesquelles rejoignent celles de la Commission ad hoc et demande de donner décharge à la Commission de son mandat.

La Présidente demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est ouvert.

M. Emile Joyet relève que les trois parcelles sont collées les unes aux autres, pour y remédier il propose d'amender le préavis de la commission dans le but d'améliorer l'arrangement, la conformité des différents jeux et de créer suffisamment d'espaces engazonnés entre ceux-ci, il demande une augmentation financière que la Municipalité devra utiliser dans la mesure qui sera nécessaire. L'amendement proposé est le suivant : « *En accordant à la Municipalité une augmentation financière de 8 %, soit de Fr. 25'080. --. Le coût total de l'opération est fixé au maximum à Fr. 338'580. --.* ».

Mme Viviane Jomini regrette que la Municipalité n'ait pas envisagé – pas même comme une option – l'installation d'un terrain multi-activités (basket, football, etc.), comme dans plusieurs communes voisines, par exemple à Jouxens-Mézery, sur le haut du village, ou à Assens, vers l'église catholique, ou encore dans certains quartiers de Lausanne (à la place du Nord près de l'Hôtel de police). Il sera toutefois possible, moyennant quelques aménagements complémentaires, de rendre ce nouvel espace public et sportif plus attractif ou plus varié pour les jeunes gens du village en dehors de l'école. Mme Viviane Jomini propose donc, non pas comme un amendement mais comme un simple souhait formulé à la Municipalité, que dans le poste du crédit « équipement du terrain » (Frs. 9'500. —selon le préavis) il puisse être tenu compte de l'achat de deux petits buts amovibles ou transportables, qui pourraient être utilisés pour le football ou le hockey. Les buts amovibles pourraient être déplacés ou mis à l'abri. Une paire de buts coûte au maximum Fr. 2'000.— montant qui pourrait être inclus dans cet investissement dans la rubrique « équipement », quitte à utiliser une partie de la rubrique « divers et imprévus ».

Mme Viviane Jomini demande à la Municipalité si, au vu de la proximité des voies du LEB, des autorisations doivent être demandées à l'Office fédéral des transports par rapport à la hauteur du treillis.

M. Pierre Hämmerli, Municipal, indique que ce terrain est à l'usage du scolaire ; les buts seront fixes. Pour ce qui concerne la hauteur du treillis, les normes sont respectées.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote de l'amendement.

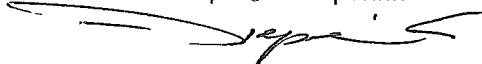
▪ **L'amendement de M. Emile Joyet est accepté à la majorité avec 3 avis contraires et 6 abstentions.**

Le préavis 52/2015 est accepté à la majorité avec une abstention.

10) **Divers et propositions individuelles**

Mme Jacqueline Dieperink rappelle l'invitation pour le 17 juin prochain en vue de visiter le Palais fédéral à Berne et précise qu'il reste encore quelques places.

Jacqueline Dieperink



Présidente du Conseil

Patricia Alvarez



Secrétaire du Conseil



Prochaines séances :

mardi 5 mai 2015,
23 juin 2015,
6 octobre 2015,
10 novembre 2015,
8 décembre 2015.

